

**ARRETE MODIFICATIF DE L'ARRETE PORTANT DELEGATION  
DE SIGNATURE A MADAME PASCALE MAROUSEAU  
DIRECTRICE DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES**

---

A.D R.H. n° 09-1347

Le Président du Conseil Général  
de Tarn-et-Garonne,

VU les dispositions des articles L 3221-3 et L 3141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'élection du 20 mars 2008 du Président du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental Pers. n° 07-1445 du 6 juin 2007 portant organisation des Services du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental Pers. n° 08-755 du 27 mars 2008 portant délégation de signature à Madame Pascale MAROUSEAU, Directrice des Archives Départementales ;

VU la note de Madame la Directrice des Archives Départementales, en date du 15 juin 2009 ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

**A R R E T E :**

**Article 1er** : L'article 2 de l'arrêté départemental Pers. n° 08-755 du 27 mars 2008 susvisé est ainsi modifié :

« En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pascale MAROUSEAU, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1er sera exercée par :

- Madame Anne- Marie ARNAUD, attaché de conservation du Patrimoine,
- Madame Solange GAUCI, attaché de conservation du Patrimoine,
- Monsieur Bruno DE BOUARD, bibliothécaire territorial ».

Le reste sans changement.

**Article 2** : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,  
le 17 juin 2009

Le Président,

\*  
\* \*